Image not found or type unknown

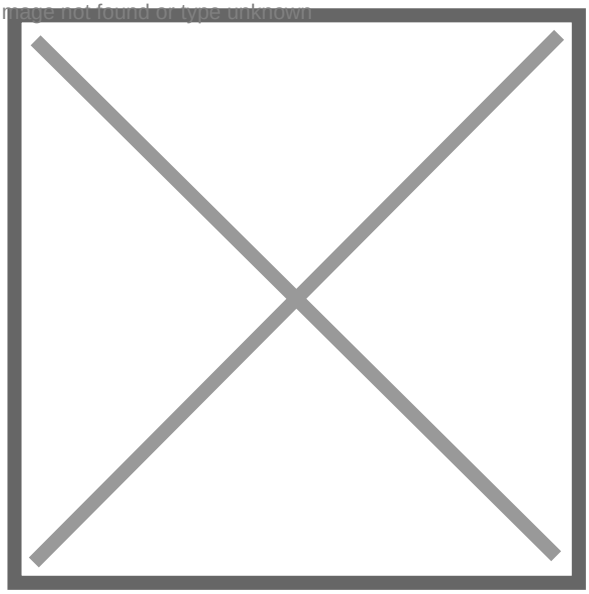

Refus d'echelonner une dette

Par **lolotte82**, le **20/09/2010** à **15:41**

Bonjour,
Un huissier m'a contacté il y a 2semaines pour me demander de solder une dette de 1200€. J'ai déja régler 350€ mais il m'a indiqué que je ne pouvais pas régler ma dette en plusieurs fois mais que j'avais jusqu'au 22 septembre pour régler les 900€ restant. At'il le droit de me refuser un échéancier? Si oui qu'est ce que je risque si je règle 500€ au 22septembre et le reste mi octobre?

Par **amajuris**, le **20/09/2010** à **17:53**

bjr,
l'huissier agit sur mandat du créancier.
il ne peut pas en principe ne pas respecter ce mandat de récupérer la dette.
il a tout a fait le droit de refuser un échéancier.
cdt

Par **lolotte82**, le **20/09/2010** à **19:06**

qu'est ce que je risque si je règle ma dette après le délai imparti c'est à dire le 22 septembre? je vais faire un mandat de 500€ d'ici le 24septembre(le temps de toucher accompte de mon employeur) et un dernier mandat d'ici le 15 octobre? Est ce qu'il peut y avoir des poursuites judiciaires ou est ce que je risque seulement d'avoir des frais supplémentaires?

Par **amajuris**, le **20/09/2010** à **20:00**

pas de poursuites mais peut être des frais supplémentaire.
le mandat de 500 e devrait calmer l'huissier.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés